

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT,  
DE RIVIERES ET DU CYCLE DE L'EAU**

- :-

**COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2019**

**COMPTE-RENDU SUCCINCT**

Le Comité Syndical légalement convoqué le 06 décembre 2019 n'ayant pu se tenir faute de quorum le 12 décembre 2019, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau, régulièrement convoqués par courrier du 13 décembre 2019, se sont réunis à la salle du comité, 58-60 rue Fernand Laguide à Corbeil-Essonnes (91100), le 19 décembre 2018 à 18h30, en vue de délibérer sur les points portés à l'ordre du jour de la séance (identique à la séance précédente), sous la présidence de Monsieur Xavier DUGOIN, sans règle de quorum.

**Titulaires présents :**

Mesdames : BUDELOT (à partir de 19h05), SAINT JALMES (jusqu'à 19h57).

Messieurs : HILGENGA, MURAT, AUBRY, PREUD'HOMME, PERRET, GOMBAULT, VANIER, POIGNARD, LANGLET, SEMUR, GUERTON (jusqu'à 19h50), DUGOIN, CACHELEUX, PESCHEUX, BERTELOOT (jusqu'à 19h30), LAFON (à partir de 19h30), VOISE, DE LUCA, ECK.

**Suppléant présent :**

Monsieur PIERRE (pour Monsieur BONLIEU).

**Titulaires absents :**

Mesdames : BOUDART, GOMES COELHO, FERRAND, GALEAZZI, PINAUD-GROS, DOUGNIAUX, BOBAULT, PERIPOLLI, LIEGGHIO, PIGEON, HENDERSON, MILLELIRI, VERDIER, PIRES, MICK-RIVES, PRAT, BONNEVEAU, BOITON, LARGANT, BERGDOLT, MAURIN, PETITDIDIER, CHARDENOUX, RICHARD-BRESSAND, CICERON, ROBIN, BUDELOT (jusqu'à 19h05), AMIOT (jusqu'à 19h05), SAINT JALMES (jusqu'à 19h57).

Messieurs : BRUNET, ROLLAND, AUDABLE, JOFFROY, VALLET, RASSIER, CORRE, BLETEL, VALENTIN, BERNARD Michel, GAURAT, SAINSDARD, BERTHON, MARMIER, MARAIS, CAMPANA, GUYARD, LEMESLE, BRICHARD, PETIOT, DE FAVERI, CHARNIER, LACROIX, FRANCE BARBOU, VENOT, IMBERT, BERNARD Jacques, RICHY, LACOMME, MOUCHET, MARTIN, GEOFFROY, BARATAUD, CARTAILLER, MICHEL, BALDY, LE PAGE, LE BORGNE, GLUVACEVIC, WOJTYNIAK, FRANEL, LESIEUR, PETIT DE LEUDEVILLE, MOURET, LESPINASSE, MARTY, DAIGLE, DAMIOT, GRAMOND, COCHARD, MAILLARD, QUINTARD, NICOLAS, PINON, DALMAI, BOUSSAINGAULT, DELCAMBRE, HERBLOT, MESPLIER, DUVAL Claude, FOURMY, DOUGNY, DUCHESNE, FLEUREAU, PAGES, GERVIN, VIE, SIMONNOT, FOUCHER, BAYLE, BAILLY, BALZANO, BORTOLI, BRIARD, DIRAT, GROS, JUMELLE, MERCIECA, NOUVELLON, DUPONT, RIO, ROUSSEAU, DUVAL Guy Rubens, SOULOUMIAC, WITTEK, BARDOU, SOREAU, LION, DEGREMONT, DUBOIS, ALLEAUME, BRUNELLI, LEJEUNE, GERMAIN, PELLETIER, VAUDELIN, PEYROTTE, BRIAND, CELLIER, CHOTIN, BOIVIN, BOUCHU, FOURNIER, COUVROT, KERVAZO, CHAPELLE, LECRON, PIERRON, GAK, JOUBERT, LE CUNFF, FILLEUL, BOUISSET, MARIETTE, JANIN, BLIN, WERSINGER, LAFON (jusqu'à 19h30), GUERTON (à partir de 19h50).

**Pouvoirs :**

Monsieur SPADA donne pouvoir à Monsieur DUGOIN

Madame AMIOT donne pouvoir à Madame BUDELOT (à partir de 19h05)

Monsieur BOUCHET donne pouvoir à Monsieur GOMBAULT

Madame MORVAN donne pouvoir à Monsieur PERRET

Monsieur RUC donne pouvoir à Monsieur SEMUR

Monsieur BERTELOOT donne pouvoir à Monsieur LAFON (à partir de 19h30)

**Secrétaire de séance :** Monsieur Wilfrid HILGENGA

Monsieur Xavier DUGOIN accueille les délégués et ouvre la séance.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Wilfrid HILGENGA

*Approbation du Procès-verbal du Comité Syndical du 14 novembre 2019.*

*Pour information :*

*Comptes-rendus succincts des Bureaux Syndicaux du 07 novembre et 05 décembre 2019.*

*Relevé des décisions prises par le Président sur délégation d'attributions du Comité Syndical.*

**AFFAIRES GENERALES**

**ADHESION DE LA COMMUNE DE MOIGNY-SUR-ESSONNE AU SIARCE AU TITRE DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES URBAINES (DCS2019135)**

Le Comité Syndical,

**APPROUVE** la demande d'adhésion de la commune de Moigny-sur-Ecole au SIARCE au titre de la compétence eaux pluviales urbaines.

**MANDATE** Monsieur le Président pour inviter les communes membres du SIARCE à délibérer sur cette adhésion et ce transfert de compétence,

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter Madame la Préfète de Seine et Marne ainsi que Messieurs les Préfets de l'Essonne et du Loiret afin de constater par arrêté interpréfectoral cette adhésion et ce transfert de compétence;

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Président du SIARCE pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion et de ce transfert de compétence et procéder à toute formalité concernant les contrats qui sont attachés aux biens concernés.

**VOTE : UNANIMITE**

**ADHESION DE LA COMMUNE DE MAISSE AU SIARCE AU TITRE DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES URBAINES (DCS2019136)**

Le Comité Syndical,

**APPROUVE** la demande d'adhésion de la commune de Maisse au SIARCE au titre de la compétence eaux pluviales urbaines.

**MANDATE** Monsieur le Président pour inviter les communes membres du SIARCE à délibérer sur cette adhésion et ce transfert de compétence,

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter Madame la Préfète de Seine et Marne ainsi que Messieurs les Préfets de l'Essonne et du Loiret afin de constater par arrêté interpréfectoral cette adhésion et ce transfert de compétence;

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Président du SIARCE pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion et de ce transfert de compétence et procéder à toute formalité concernant les contrats qui sont attachés aux biens concernés.

**VOTE : UNANIMITE**

**FINANCES**

**AUTORISATION A SIGNER L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE PORTANT SUR LE LOT 1 DES TRAVAUX DE RENOVATION OU DE CREATION AVEC OUVERTURE DE TRANCHEE DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT, DE RESEAUX D'EAU POTABLE, DE RESEAUX DIVERS ET DE LEURS OUVRAGES ANNEXES SUR LE TERRITOIRE DU SIARCE (DCS2019137)**

Le Comité Syndical,

**AUTORISE** le Président du SIARCE à signer les pièces contractuelles de l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire portant sur le lot n°1 « Travaux de rénovation ou de création avec ouverture de tranchée de réseaux d'assainissement, de réseaux d'eau potable, de réseaux divers et de leurs ouvrages annexes sur le territoire du SIARCE » avec le groupement d'entreprises GTO-GRANDS TRAVAUX DE L'ORGE, mandataire / GAIA TP / TPS-TRAVAUX PUBLICS DE SOISY, qui a présenté l'offre qualifiée d'économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement des offres et qui a été retenue à l'attribution par la CAO réunie le 02 décembre 2019, pour une durée de deux ans et qui pourra être reconduit une fois pour une durée de deux ans, par tacite reconduction.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget.

**VOTE : UNANIMITE**

**AUTORISATION A SIGNER L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE PORTANT SUR LE LOT 2 DES TRAVAUX DE RENOVATION OU DE CREATION SANS OUVERTURE DE TRANCHEE DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT, DE RESEAUX D'EAU POTABLE, DE RESEAUX DIVERS ET DE LEURS OUVRAGES ANNEXES SUR LE TERRITOIRE DU SIARCE (DCS2019138)**

Le Comité Syndical,

**AUTORISE** le Président du SIARCE à signer les pièces contractuelles de l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire portant sur le lot n°2 « Travaux de rénovation ou de création sans ouverture de tranchée de réseaux d'assainissement, de réseaux d'eau potable, de réseaux divers et de leurs ouvrages annexes sur le territoire du SIARCE » avec le groupement d'entreprises REHACANA, mandataire / M.3.R – TERIDEAL-SEIRS TP, qui a présenté l'offre qualifiée d'économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement des offres et qui a été retenue à l'attribution par la CAO réunie le 02 décembre 2019, pour une durée de deux ans et qui pourra être reconduit une fois pour une durée de deux ans, par tacite reconduction.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget.

**VOTE : UNANIMITE**

**REPRISE DU RESULTAT DES EXERCICES 2014 ET 2015 DU BUDGET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE CHEVANNES (DCS2019139)**

Le Comité Syndical,

**MODIFIE** la délibération du comité syndical n° DCS201687 en date du 23 novembre 2016 concernant la reprise du résultat budgétaire des exercices 2014 et 2015,

**APPROUVE** la reprise de droit des résultats corrigés des exercices 2014 et 2015 du budget assainissement de la commune de Chevannes, comme suit :

Résultats budgétaires 2014 de la commune de Chevannes		
Investissement	Fonctionnement	TOTAL
23 481,80	12 597,26	36 079,06

Résultats budgétaires 2015 de la commune de Chevannes		
Investissement	Fonctionnement	TOTAL
34 752,07	-38 214,33	-3 462,26

TOTAL des résultats budgétaires 2014 et 2015		
Investissement	Fonctionnement	TOTAL
58 233,87	-25 617,07	32 616,80

**DIT** que ces résultats seront repris sur le budget assainissement du SIARCE.

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE**

**MODIFICATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENTS – PPI 2018 A 2020 (DCS2019140)**

Le Comité Syndical,

**APPROUVE** la modification des Autorisations de Programme du Plan Pluriannuel d'Investissement 2018-2020, telle que proposée dans les annexes 1, 2 et 3, correspondant aux budgets général, assainissement collectif et eau potable.

**DIT** que le bilan sur l'exécution des crédits de paiement 2019 sera réalisé lors du vote des comptes administratifs 2019.

**DONNE** son accord sur les crédits de paiement 2020.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs général, assainissement collectif et eau potable pour l'exercice 2020 ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE (1 abstention : Mr DE LUCA)**

**ETABLISSEMENT DES BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2019 (DCS2019141)**

Le Comité Syndical,

**DECIDE** d'établir, pour l'exercice budgétaire 2020, un budget principal et quatre budgets annexes comme suit :

1. Budget principal – M14
2. Budget assainissement collectif SIARCE – M49 – Assujetti à la TVA
3. Budget assainissement collectif du Malesherbois – M49 – Assujetti à la TVA
4. Budget assainissement non collectif – M49
5. Budget eau potable SIARCE – M49 – Assujetti à la TVA

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE (1 abstention : Mr DE LUCA)**

**PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES ADHERENTES AU TITRE DES COMPETENCES « ESSONNE », « GAZ/ELECTRICITE », « ECLAIRAGE PUBLIC », « BERGES DE SEINE », « AMENAGEMENT ET URBANISME » ET « HYDRAULIQUE AGRICOLE » - ANNEE 2020 (DCS2019142)**

Le Comité Syndical,

**ADOpte** le montant des participations pour chacune des collectivités membres du SIARCE au titre des compétences « Essonne », « Gaz/Electricité », « Eclairage public », « Berges de Seine », « Aménagement et urbanisme » et « Hydraulique Agricole » - Année 2020 (conformément au tableau ci-annexé) ;

**DIT** que les recettes seront inscrites au budget primitif général 2020 ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE (1 abstention : Mr DE LUCA)**

**PARTICIPATIONS AU TITRE DE LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES » – BASSIN DE BOISSY LE CUTTE - ANNEE 2020 (DCS2019143)**

Le Comité Syndical,

**ARRETE** le montant des participations au titre de la compétence « eaux pluviales du bassin de Boissy le Cutté pour la commune de Boissy le Cutté pour l'année 2020, à :

CCEJR	Boissy-le-Cutté	15 524,69 €
-------	-----------------	-------------

**APPROUVE** les modalités de recouvrement des participations pour la commune de Boissy le Cutté - bassin de Boissy le Cutté pour l'année 2020 ;

**DIT** que les recettes seront inscrites au budget primitif général 2020 ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE (1 abstention : Mr DE LUCA)**

**PARTICIPATIONS AU TITRE DE LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES » – BASSIN DE BOUTIGNY-SUR-ESSONNE - ANNEE 2020 (DCS2019144)**

Le Comité Syndical,

**ARRETE** le montant des participations au titre de la compétence « eaux pluviales » du bassin de Boutigny-sur-Essonne pour la commune de Vayres-sur-Essonne pour l'année 2020, à :

Vayres-sur-Essonne	17 163,55 €
--------------------	-------------

**APPROUVE** les modalités de recouvrement des participations pour la commune de Vayres-sur-Essonne - Bassin de Boutigny-sur-Essonne pour l'année 2020 ;

**DIT** que les recettes seront inscrites au budget primitif général 2020 ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE (1 abstention : Mr DE LUCA)**

**PARTICIPATIONS AU TITRE DE LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES » – BASSIN DE CHAMPCUEIL - ANNEE 2020 (DCS2019145)**

Le Comité Syndical,

**ARRETE** le montant des participations au titre de la compétence « eaux pluviales » du bassin de Champcueil pour la seule commune de Chevannes pour l'année 2020, à :

<b>Chevannes</b>	<b>7 541.64 €</b>
------------------	-------------------

**APPROUVE** les modalités de recouvrement des participations pour la seule commune de Chevannes – Bassin de Champcueil pour l'année 2020 ;

**DIT** que les recettes seront inscrites au budget primitif général 2020 ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE (1 abstention : Mr DE LUCA)**

**PARTICIPATIONS AU TITRE DE LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES » – BASSIN DE CORBEIL-ESSONNES - ANNEE 2020 (DCS2019146)**

Le Comité Syndical,

**ARRETE** le montant des participations au titre de la compétence « eaux pluviales » du bassin de CORBEIL-ESSONNES pour les communes de Ballancourt-sur-Essonne, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, Mennecey, Ormoy, Vert-le-Petit, la CA GPS pour les communes de Corbeil-Essonnes et Saint-Germain-les-Corbeil pour l'année 2020, à :

	Ballancourt-sur-Essonne	36 634,18 €
	Echarcon	17 627,98 €
	Fontenay-le-Vicomte	43 354,07 €
	Mennecey	237 523,04 €
	Ormoy	17 236,99 €
	Vert-le-Petit	32 783,77 €
CA GPS	Corbeil-Essonnes	456 171,13 €
CA GPS	Saint-Germain-les-Corbeil	68 517,10 €

**APPROUVE** les modalités de recouvrement des participations pour les communes de Ballancourt-sur-Essonne, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, Mennecey, Ormoy, Vert-le-Petit, la CA GPS pour les communes de Corbeil-Essonnes et Saint-Germain-les-Corbeil - Bassin CORBEIL-ESSONNES pour l'année 2020 ;

**DIT** que les recettes seront inscrites au budget primitif général 2020 ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE (1 abstention : Mr DE LUCA)**

**PARTICIPATIONS AU TITRE DE LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES » – BASSIN DE LA FERTE-ALAIS – ANNEE 2020 (DCS2019147)**

Le Comité Syndical,

**ARRETE** le montant des participations au titre de la compétence « eaux pluviales » du bassin de LA FERTE-ALAIS pour les communes de Baulne, Cerny, Guigneville sur Essonne, La Ferté-Alais, Orveau pour l'année 2020, à :

Baulne	16 447,18 €
Cerny	34 663,63 €
Guigneville sur Essonne	13 835,99 €
La Ferté-Alais	70 225,94 €
Orveau	4 471,45 €

**APPROUVE** les modalités de recouvrement des participations pour les communes de Baulne, Cerny, Guigneville sur Essonne, La Ferté-Alais, Orveau - Bassin de LA FERTE-ALAIIS pour l'année 2020 ;

**DIT** que les recettes seront inscrites au budget primitif général 2020 ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE (1 abstention : Mr DE LUCA)**

**PARTICIPATIONS AU TITRE DE LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES » – BASSIN DE MAROLLES/SAINT-VRAIN - ANNEE 2020 (DCS2019148)**

Le Comité Syndical,

**ARRETE** le montant des participations au titre de la compétence « eaux pluviales » du bassin de MAROLLES/SAINT-VRAIN pour les communes d'Itteville et Saint-Vrain pour l'année 2020, à :

<b>Itteville</b>	<b>30 812,97 €</b>
<b>Saint-Vrain</b>	<b>51 726,63 €</b>

**APPROUVE** les modalités de recouvrement des participations pour les communes d'Itteville et Saint-Vrain - Bassin MAROLLES/SAINT-VRAIN pour l'année 2020 ;

**DIT** que les recettes seront inscrites au budget primitif général 2020 ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE (1 abstention : Mr DE LUCA)**

**PARTICIPATIONS AU TITRE DE LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES » – BASSIN DE VERT-LE-GRAND - ANNEE 2020 (DCS2019149a)**

Le Comité Syndical,

**ARRETE** le montant des participations au titre de la compétence « eaux pluviales » du bassin de Vert-Le-Grand pour la seule commune de Vert-Le-Grand pour l'année 2020, à :

<b>Vert-le-Grand</b>	<b>13 514,80 €</b>
----------------------	--------------------

**APPROUVE** les modalités de recouvrement des participations pour la seule commune de Vert-Le-Grand- Bassin de Vert-Le-Grand pour l'année 2020 ;

**DIT** que les recettes seront inscrites au budget primitif général 2020 ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE (1 abstention : Mr DE LUCA)**

**PARTICIPATIONS AU TITRE DE LA CONVENTION PROVISOIRE DE GESTION DE LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES » ETABLIE AVEC LES COMMUNES EN COURS D'ADHESION AU SIARCE ANNEE 2020 (DCS2019150)**

Le Comité Syndical,

**ARRETE** le montant des participations au titre de la convention de gestion provisoire des « eaux pluviales » pour les communes de Courdimanche-sur-Essonne, Maisse, Gironville-sur-Essonne, Moigny-sur-Ecole pour l'année 2020, à :

<b>Courdimanche</b>	<b>2 535,98 €</b>
<b>Maisse</b>	<b>19 257,19 €</b>
<b>Gironville-sur-Essonne</b>	<b>9 318,59 €</b>
<b>Moigny-sur-Ecole</b>	<b>5 045,00 €</b>

**APPROUVE** les modalités de recouvrement des participations pour les communes de Courdimanche-sur-Essonne, Maisse, Gironville-sur-Essonne, Moigny-sur-Ecole pour l'année 2020 ;

**DIT** que les recettes seront inscrites au budget primitif général 2020 ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE (1 abstention : Mr DE LUCA)**

#### **CALENDRIER D'APPELS ET DE VERSEMENTS DES PARTICIPATIONS - ANNEE 2020 (DCS2019151)**

Le Comité Syndical,

**ARRETE** le calendrier d'appels et de versements des participations pour l'année 2020 conformément au tableau ci-annexé ;

**DIT** que les recettes seront inscrites au budget primitif général 2020 ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE (1 abstention : Mr DE LUCA)**

#### **REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (COLLECTE) – BASSIN D'Auvernaux – ANNEE 2020 (DCS2019152)**

Le Comité Syndical,

**APPROUVE** le montant de la redevance assainissement collectif du bassin d'Auvernaux pour l'année 2020 conformément aux dispositions susvisées ainsi que ses modalités de recouvrement.

**DIT** que les recettes seront inscrites au budget assainissement collectif 2020.

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE (1 abstention : Mr DE LUCA)**

#### **REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (COLLECTE – TRANSPORT/EPURATION) – BASSIN DE BOISSY-LE-CUTTE – ANNEE 2020 (DCS2019153)**

Le Comité Syndical,

**APPROUVE** le montant de la redevance assainissement collectif du bassin de Boissy-le-Cutté pour l'année 2020 conformément aux dispositions susvisées ainsi que ses modalités de recouvrement ;

**DIT** que les recettes seront inscrites au budget assainissement collectif 2020 ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE (1 abstention : Mr DE LUCA)**

#### **REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (COLLECTE – TRANSPORT/EPURATION) – BASSIN DE BOUTIGNY-SUR-ESSONNE – ANNEE 2020 (DCS2019154)**

Le Comité Syndical,

**APPROUVE** le montant de la redevance assainissement collectif du bassin de Boutigny-sur-Essonne pour l'année 2020 conformément aux dispositions susvisées ainsi que ses modalités de recouvrement.

**DIT** que les recettes seront inscrites au budget assainissement collectif 2020.

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE (1 abstention : Mr DE LUCA)**

**REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (COLLECTE – TRANSPORT/EPURATION) – BASSIN DE CHAMPCUEIL – ANNEE 2020 (DCS2019155)**

Le Comité Syndical,

**APPROUVE** le montant de la redevance assainissement collectif bassin de Champcueil pour l'année 2020 ainsi que ses modalités de recouvrement.

**DIT** que les recettes seront inscrites au budget assainissement collectif 2020.

**AUTORISE** Monsieur le Président du SIARCE à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE (1 abstention : Mr DE LUCA)**

**REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (COLLECTE – TRANSPORT/EPURATION) – BASSIN DE CORBEIL-ESSONNES – ANNEE 2020 (DCS2019156)**

Le Comité Syndical,

**APPROUVE** le montant de la redevance assainissement collectif du bassin de Corbeil-Essonnes pour l'année 2020 conformément aux dispositions susvisées, ainsi que ses modalités de recouvrement.

**DIT** que les recettes seront inscrites au budget assainissement collectif 2020.

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE (1 abstention : Mr DE LUCA)**

**REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (TRANSPORT/EPURATION/COLLECTE) – BASSIN DE LA FERTE-ALAIS – ANNEE 2020 (DCS2019157)**

Le Comité Syndical,

**APPROUVE** le montant de la redevance assainissement collectif du bassin de la Ferté-Alais pour l'année 2020 conformément aux dispositions susvisées ainsi que ses modalités de recouvrement.

**DIT** que les recettes seront inscrites au budget assainissement collectif 2020.

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE (1 abstention : Mr DE LUCA)**

**REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (COLLECTE – TRANSPORT/EPURATION) – BASSIN DE MAISSE – ANNEE 2020 (DCS2019158)**

Le Comité Syndical,

**APPROUVE** le montant de la redevance assainissement collectif du bassin de Maisse pour l'année 2020 conformément aux dispositions susvisées ainsi que ses modalités de recouvrement.

**DIT** que les recettes seront inscrites au budget assainissement collectif 2020.

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE (1 abstention : Mr DE LUCA)**



**REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (COLLECTE – TRANSPORT/EPURATION) – BASSIN DE MAROLLES/SAINT-VRAIN – ANNEE 2020 (DCS2019159)**

Le Comité Syndical,

**APPROUVE** le montant de la redevance assainissement collectif du bassin de Marolles/Saint-Vrain pour l'année 2020 conformément aux dispositions susvisées, ainsi que ses modalités de recouvrement.

**DIT** que les recettes seront inscrites au budget assainissement collectif 2020.

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE (1 abstention : Mr DE LUCA)**

**REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (COLLECTE – TRANSPORT/EPURATION) – BASSIN DE VERT-LE-GRAND – ANNEE 2020 (DCS2019160)**

Le Comité Syndical,

**APPROUVE** le montant de la redevance assainissement collectif du bassin de Vert-le-Grand pour l'année 2020 conformément aux dispositions susvisées ainsi que ses modalités de recouvrement.

**DIT** que les recettes seront inscrites au budget assainissement collectif 2020.

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE (1 abstention : Mr DE LUCA)**

**REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (COLLECTE/ TRANSPORT/EPURATION) – BASSIN DE LARDY/JANVILLE/BOURAY – ANNEE 2020 (DCS2019161)**

Le Comité Syndical,

**APPROUVE** le montant de la redevance assainissement collectif du bassin de Lardy/Janville/Bouray pour l'année 2020 conformément aux dispositions susvisées, ainsi que ses modalités de recouvrement.

**DIT** que les recettes seront inscrites au budget assainissement collectif 2020.

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE (1 abstention : Mr DE LUCA)**

**TARIFICATION ABONNEMENT, REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET PRESTATIONS-REGIE DU MALESHERBOIS – ANNEE 2020 (DCS2019162)**

Le Comité Syndical,

**APPROUVE** le montant le montant de l'abonnement annuel, de la redevance assainissement collectif et des prestations de la régie assainissement collectif du Malesherbois pour l'année 2020 conformément aux dispositions susvisées ainsi que ses modalités de recouvrement.

**DIT** que les recettes seront inscrites au budget 2020 de la régie assainissement collectif du Malesherbois.

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE**

**TAXE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF) – ANNEE 2020 (DCS2019163)**

Le Comité Syndical,

**APPROUVE** le principe de la taxe « Voies Navigables de France ».

**ARRETE** le taux de la taxe « Voies Navigables de France » à 0,007531 pour l'année 2020.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020.

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE (1 abstention : Mr DE LUCA)**

**MONTANT DES PRESTATIONS CONTRIBUANT A LA DETERMINATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – ANNEE 2020 (DCS2019164)**

Le Comité Syndical,

**ADOPTE** le montant des prestations contribuant à la détermination de la redevance assainissement non collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 comme suit :

Diagnostic et contrôle de bon fonctionnement	59 € par an
Prestation de contrôle des installations neuves ou réhabilitées	220 € par contrôle
Prestation de contre visite	95 € par contrôle

**DIT** que les recettes seront inscrites au budget assainissement non collectif 2020 ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE (1 abstention : Mr DE LUCA)**

**APPROBATION DES REDEVANCES EAU POTABLE – ANNEE 2020 (DCS2019165)**

Le Comité Syndical,

**APPROUVE** les taux suivants de la surtaxe eau potable pour l'année 2020 :

Unités de distribution		Production/ Transport/ Distribution	Production/ Transport
<b>Corbeil-Essonnes</b>			
	Menecy	0,50 € /m3	
	Echarcon	0,50 € /m3	
	Ormoy	0,50 € /m3	
<b>La Ferté-Alais</b>			
	Baulne, Cerny, D'Huisson-Longueville, Guigneville-sur-Essonnes, La Ferté-Alais, Orveau	0,50 € /m3	
<b>Maisse</b>			
	Courdimanche	0,15 € /m3	
	Buno-Bonnevaux, Gironville-sur-Essonnes, Maisse, Prunay-sur-Essonnes	0,6936 € /m3	
<b>Boutigny-sur-Essonnes</b>			
	Boutigny-sur-Essonnes, Vayres sur Essonne	0,75 € /m3	
<b>Vallée de la Juine</b>			
	Auvers-St-Georges, Bouray-sur-Juine, Chamarande, Janville-sur-Juine, Lardy	0,8355 € /m3	
<b>Itteville</b>			
	Auvernaux, Ballancourt-sur-Essonnes, Boissy S/s St Yon, Breux-Jouy, Champcueil, Chevannes, Fontenay-le-Vicomte, Itteville, Leudeville, Mondeville, Nainville-les-Roches, St-Sulpice, St-Vrain, St-Yon, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit,	0,50 € /m3	
	Arpajon, Avrainville, Breuillet, Cheptainville, Egly, Guibeville, La Norville, Marolles-en-Hurepoix, Ollainville, St-Germain-les-Arpajon		0,19 € /m3

**DIT** que les recettes seront inscrites au budget eau potable 2020.

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE (1 abstention : Mr DE LUCA)**

**BUDGET PRIMITIF GENERAL – ANNEE 2020 (DCS2019166)**

Le Comité Syndical,

**ADOPTE** le budget primitif général pour l'année 2020 en équilibre réel et sincère :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section de fonctionnement	9 035 978,89	9 035 978,89
Section d'investissement	7 030 973,60	7 030 973,60

**VOTE** le budget primitif général pour l'année 2020 par nature au niveau du chapitre budgétaire ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE (1 abstention : Mr DE LUCA)**

**BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU SIARCE – ANNEE 2020 (DCS2019167)**

Le Comité Syndical,

**ADOPTE** le budget assainissement collectif du **SIARCE** pour l'année 2020 en équilibre réel et sincère :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section d'exploitation	11 283 335,27	11 283 335,27
Section d'investissement	16 882 644,89	16 882 644,89

**VOTE** le budget assainissement collectif du **SIARCE** pour l'année 2020 par nature au niveau du chapitre budgétaire ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE (1 abstention : Mr DE LUCA)**

**BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU MALESHERBOIS – ANNEE 2020 (DCS2019168a)**

Le Comité Syndical,

**ADOPTE** le budget assainissement collectif du **SIARCE** pour l'année 2020 en équilibre réel et sincère :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section d'exploitation	968 800,00	968 800,00
Section d'investissement	461 000,00	461 000,00

**VOTE** le budget assainissement collectif du **MALESHERBOIS** pour l'année 2020 par nature au niveau du chapitre budgétaire ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE (1 abstention : Mr DE LUCA)**

**BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – ANNEE 2020 (DCS2019169a)**

Le Comité Syndical,

**ADOPTE** le budget assainissement non collectif pour l'année 2020 en équilibre réel et sincère :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section d'exploitation	24 665,00	24 665,00
Section d'investissement	0,00	0,00

**VOTE** le budget assainissement non collectif pour l'année 2020 par nature au niveau du chapitre budgétaire ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE (1 abstention : Mr DE LUCA)**

**BUDGET EAU POTABLE ASSUJETTI DU SIARCE – ANNEE 2020 (DCS2019170)**

Le Comité Syndical,

**ADOPTE** le budget eau potable assujetti du **SIARCE** pour l'année 2020 en équilibre réel et sincère :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section d'exploitation	4 010 169,12	4 010 169,12
Section d'investissement	7 625 182,71	7 625 182,71

**VOTE** le budget eau potable assujetti du **SIARCE** pour l'année 2020 par nature au niveau du chapitre budgétaire ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE (1 abstention : Mr DE LUCA)**

**CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LE SIARCE ET L'ASSOCIATION « AMICALE DU PERSONNEL » ET SUBVENTION ALLOUEE AU TITRE DE L'ANNEE 2020 (DCS2019171)**

Le Comité Syndical,

**APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs entre le SIARCE et l'association « Amicale du Personnel » ;

**ALLOUE** une subvention d'un montant total de 30 000 € pour l'année 2020 ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs entre le SIARCE et l'association « Amicale du Personnel » ;

**INSCRIT** les crédits nécessaires au budget primitif général 2020;

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE**

**ASSAINISSEMENT**

**CREATION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE POUR LA GESTION MUTUALISEE DES STATIONS D'EPURATION D'EXONA ET D'EVRY-COURCOURONNES (DCS2019172)**

Le Comité Syndical,

**APPROUVE** le principe de constituer une société publique locale avec la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart (CA GPS), pour la gestion des deux stations d'épuration d'EXONA et d'Evry-Courcouronnes

**PRECISE** que la société publique locale (SPL), aura également pour mission de piloter la valorisation énergétique du site épuratoire, au travers notamment de la production de biométhane et sa réinjection au réseau public

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les documents relatifs à cette affaire

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne

**VOTE : UNANIMITE**

**ELECTRICITE**

**AVENANT N° 5 À LA CONVENTION DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT, DE RIVIERES ET DU CYCLE DE L'EAU (SIARCE) (DCS2019173)**

Le Comité Syndical,

**APPROUVE** le projet d'avenant n° 5 au contrat de concession passé entre le SIARCE, ENEDIS et EDF, ayant pour objet l'intégration des communes issues du Syndicat Intercommunal d'Énergie de Mennecey et des Environs (SIERME), des communes de Saint-Vrain, de La Ferté-Alais et de Marolles-en-Hurepoix au périmètre de la concession du SIARCE,

**AUTORISE** le Président à signer ledit avenant, avec les Sociétés ENEDIS et EDF.

**VOTE : UNANIMITE**

**GAZ**

**AVENANT N° 5 À LA CONVENTION DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION DE GAZ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT, DE RIVIERES ET DU CYCLE DE L'EAU (SIARCE) (DCS2019174)**

Le Comité Syndical,

**APPROUVE** le projet d'avenant n° 5 au contrat de concession passé entre le SIARCE et GRDF (anciennement GDF), ayant pour objet l'intégration des communes issues du Syndicat Intercommunal d'Énergie de Mennecey et des Environs (SIERME), des communes de Saint-Vrain, de La Ferté-Alais et de Marolles-en-Hurepoix au périmètre de la concession du SIARCE,

**AUTORISE** le Président à signer ledit avenant, avec la Société GRDF.

**VOTE : UNANIMITE**

**EAU POTABLE**

**APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX 2019-022L002 PORTANT SUR LE LOT 2 DE L'OPÉRATION DE TRAVAUX POUR LA SÉCURISATION EN EAU POTABLE DES COMMUNES DU SUD-EST DE L'ESSONNE – 1ÈRE TRANCHE – PHASE 1A (DCS2019175)**

Le Comité Syndical,

**APPROUVE** le projet d'avenant n°1 au marché n°2019-022L002 passé portant sur le lot n°2 « *Interconnexion entre la RD105 à Guigneville-Sur-Essonne et les marais Saint Pierre à D'Huisson-Longueville* » de l'opération de travaux pour la sécurisation en eau potable des communes du Sud Est de l'Essonne – 1ère Tranche - Phase 1A : interconnexion entre la Ferté-Alais et le réservoir de « la Forêt » à Vayres-sur-Essonne.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer cet avenant n°1 au marché n°2019-022L002 avec son titulaire, le groupement d'entreprises SADE TRAVAUX SPECIAUX, mandataire et TRAVAUX PUBLICS DE SOISY.

**VOTE : UNANIMITE**

**APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION RELATIF A LA GESTION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE SUR LE SECTEUR DU GRAND HUREPOIX.**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

**RESSOURCES HUMAINES**

**AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT CONTRACTUEL DE CATEGORIE A – CHARGE D'ETUDES TRAVAUX RIVIERES ET MILIEU NATUREL (DCS2019176)**

Le Comité Syndical,

**AUTORISE** le recrutement d'un agent non titulaire par contrat à durée déterminée, dans les dispositions des articles 3-3 et 3-4 de la loi du 26 janvier 1984, de 3 ans, renouvelable, ou par contrat à durée indéterminée

**DIT** que l'agent recruté devra justifier d'une formation supérieure (bac + 5) dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement, des hydro-systèmes fluviaux et/ou des écosystèmes aquatiques, et d'une expérience significative dans ce domaine ; avoir des connaissances approfondies de l'environnement institutionnel des collectivités territoriales, et posséder des capacités de management, d'animation et de négociation

**DIT** que sa rémunération sera proportionnée aux diplômes, à l'expérience et aux responsabilités de l'agent et sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade des ingénieurs,

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget

**VOTE : UNANIMITE**

Fait à Corbeil-Essonnes, le 23 décembre 2019

Xavier DUGOIN

Président



*Affiché le 26/12/2019*